

l'office divin, dont la longueur est souvent démesurée, surtout les dimanches et certaines fêtes, et « ne répond plus à l'état présent du clergé séculier, moins nombreux qu'autrefois et partant plus occupé. » (*Statui presenti cleri secularis, multo minus quam olim numerosi, proindeque magis occupati, non satis accommodata.*)

Si l'on veut bien, en effet, comparer ce qu'était l'office dominical et ferial à ce qu'il va être désormais, on se rendra vite compte du résultat pratique qui a été atteint. Quelques chiffres seront plus démonstratifs que des phrases. Mettons en regard le total des versets de psaumes que nous récitons jusqu'ici aux matines de l'office dominical et ferial du Bréviaire reçu, et celui que nous réciterons dans le Bréviaire réformé, et pour mémoire celui qu'on récitait dans le Bréviaire parisien de 1736 :

	Bréviaire reçu	Bréviaire réformé	Bréviaire parisien
Dimanche :	268	87	128
Lundi :	256	127	131
Mardi :	207	115	95
Mercredi :	193	132	120
Jeudi :	303	110	125
Vendredi :	209	125	106
Samedi :	300 (et 310)	134	97

On voit de quel excédent la nouvelle réforme allège les matines dominicales et férielles, et qu'il faut dire adieu aux vieux dictons : *Secunda secunda ... Quinta quanta ...* Toutefois, le tableau comparatif serait incomplet, si nous ne mettions pas en regard du nombre des versets des nouvelles matines celui des matines du commun des Saints, qui désormais seront rarement récitées. Voici le total des versets de psaumes :

Commun des apôtres :	119
Commun d'un martyr :	90
Commun de plusieurs martyrs :	111
Commun d'un confesseur pontife :	91
Commun d'un confesseur non pontife :	92
Commun des vierges :	115

La psalmodie des matines de l'office ferial, substituée à celle de l'office du commun des saints, nous donnera habituellement une psalmodie un peu plus longue qu'autrefois. Il se peut que la substitution de psaumes variés aux sections du *Beati immaculati* allonge aussi quelque peu les petites heures de la semaine. Mais qui aurait le cœur de s'en plaindre ?